



Centre de Soins de Suite
et de Réadaptation en Addictologie

La Gandillonnerie



CSSRA La Gandillonnerie
1, La Gandillonnerie
86350 PAYROUX

Tel : 05 49 87 01 99 – Fax : 05 49 97 07 58

E-mail : secretariat.accueil@lagandillonnerie.com



SOMMAIRE

- * *Fiche 1 : Présentation et accès*
- * *Fiche 2 : Accueil des patients*
- * *Fiche 3 : Déroulement du séjour*
- * *Fiche 4 : Programme des soins*
- * *Fiche 5 : Programme des soins (suite)*
- * *Fiche 6 : Pour résumer...*
- * *Fiche 7 : Le plan*





PRESENTATION ET ACCES

1 – PRESENTATION :

- Le CSSRA « La Gandillonnerie » est un Centre mixte de Soins de Suite et de Réadaptation en Addictologie, spécialisé dans le traitement des addictions.
- Sa construction et son ouverture datent de 1999. Son architecture classique s'intègre parfaitement au paysage. Le calme et la beauté du site doivent permettre une adhésion encore plus grande aux thérapies prodiguées.
- Sa capacité de 70 lits lui permet de garder une dimension humaine.
- Les chambres comportent tout le confort nécessaire (se munir d'un cadenas pour le placard).
- La volonté d'occuper une chambre particulière impose un supplément à la charge du patient (ou sa mutuelle) et l'avis de l'équipe soignante. L'accès à la chambre n'est possible qu'à partir du troisième mois.

2 – SITUATION :

- Le CSSRA « La Gandillonnerie » est situé sur la Commune de PAYROUX, dans le sud du Département de la Vienne, limitrophe de trois autres Départements (Haute-Vienne, Charente et Deux-Sèvres).
- Le CSSRA est construit en pleine nature, sur un terrain verdoyant et vallonné, d'une superficie de plus de 7 hectares, en bordure du Clain.

3 – ACCES :

- Par la route : Voir plan au dos de la plaquette
- Par le train : **Gare SNCF POITIERS**

Possibilité, sur demande faite **au plus tard 8 jours avant la date d'entrée** prévue, d'aller chercher le patient à la gare de Poitiers avant 11h.

Si vous ne vous présentez pas à la gare, les frais de taxi seront à votre charge.



4 - COMPOSITION DE L'EQUIPE SOIGNANTE :

- Directeur
- Equipe administrative
- 3 médecins à temps plein dont 1 psychiatre
- Pharmacienne, préparatrice en pharmacie
- Psychologue à temps plein
- Assistante sociale à temps plein
- Secrétaire médicale
- Cadre infirmier
- Infirmier(e)s et aide-soignant(e)s
- Responsables d'atelier
- Socio-esthéticienne vacataire.



« Hall d'accueil »



2

ACCUEIL DES PATIENTS

1 – ACCUEIL DES PATIENTS :

- L'accueil des patients dans notre Centre se fait sur la base du volontariat (avec une lettre de motivation) accompagné d'une demande d'admission détaillée et signée par le médecin (document à votre disposition ou à télécharger sur le site internet).
- Le recrutement des patients peut être national mais il est en priorité loco-régional.
- Chaque demande de séjour est examinée attentivement par l'équipe médicale.
- Sont refusées de manière systématique, toutes les personnes entrant dans une des catégories suivantes :
 - Mineurs de moins de 16 ans,
 - Psychopathes, asociaux ou dangereux,
 - Personnes trop détériorées (physiquement ou psychologiquement) ou présentant des pathologies ou des antécédents invalidants (personnes alitées, en rééducation intensive ou suivant des traitements lourds),
 - Personnes présentant une pathologie psychiatrique lourde non équilibrée,
 - Personnes dont l'état de santé ne permet pas une participation active aux soins.

2 – FORMALITES ADMINISTRATIVES D'ADMISSION :

- Dossier d'admission **détaillé** avec en particulier le volontariat signé par le patient,
- Carte d'assuré sociale avec droits ouverts,
- Carte d'affiliation à une mutuelle (ticket modérateur, forfait journalier, chambre particulière),
- Attestation Complémentaire Santé Solidaire avec droits ouverts,
- Carte d'identité ou passeport,
- Formulaire de la personne de confiance.

Si la mutuelle ne prend pas en charge le forfait journalier ou la chambre particulière, le patient doit en assurer le paiement. Une avance est demandée dès l'admission.



« Chambre double »



DEROULEMENT DU SEJOUR

- Les entrées sont programmées à l'avance. Il n'y a pas de service, ni d'accueil en urgence.
- Le patient entre dans l'Établissement **EXCLUSIVEMENT** à la date prévue.
- La durée du séjour est de trois mois (prise en charge administrative de 90 jours).
- Le patient est libre de demander sa sortie contre avis médical à tout moment.
- A contrario, le Centre se réserve le droit d'interrompre le séjour d'un patient pour des raisons qu'il jugera utile (non-respect du contrat de soins et/ou du règlement intérieur).
- Dès son entrée, le patient est accompagné par une équipe spécialisée dans le traitement des addictions. Tout le personnel est disponible soit sur rendez-vous (médecins, psychologue, assistante sociale) ou sur des créneaux horaires spécifiques (secrétariat médical, économat). Le service atelier est accessible sur les temps de journée et le service soins 24h/24h.

SERVICES PROPOSES : *(Prévoir de l'argent de poche pas de sortie banque avant 8 jours de présence)*

- La télévision :

La cafétéria du Centre est équipée d'une télévision. Possibilité de **location** d'un poste TV sur place pour équiper la chambre.
- Le téléphone :

Toutes les chambres en sont équipées. Les patients peuvent être joints directement. Ils ont la possibilité d'appeler directement l'extérieur (sous certaines conditions).
- Point internet payant.
- Une bibliothèque :

Elle comporte de nombreux ouvrages variés mis à disposition des patients et gérée par eux.
- Des soins de coiffure :

Ils peuvent être réalisés dans les locaux du Centre sur rendez-vous et à la charge du patient.
- L'entretien du linge :

Il est effectué par le Centre et prise en charge par le prix de journée (marquage sur place obligatoire).
- Une cafétéria « sans alcool » :

Elle est ouverte à certaines heures de la journée du lundi au dimanche.



- Des activités de sports et loisirs :

Il existe une salle de gymnastique et de musculation équipée (présence ponctuelle d'un éducateur sportif diplômé), des vélos, possibilité également de randonnées, pétanque, jeux de cartes et de société, activités extérieures diverses (sportives et culturelles)... Tout ceci encadré par le personnel soignant et/ou éducatif.

- Le courrier :

Il est distribué tous les matins, sauf les week-ends et les jours fériés.

- Les visites :

Elles sont autorisées en dehors des heures d'activités (sauf cas exceptionnels). Sous certaines conditions, les proches ont la possibilité de déjeuner en compagnie des patients (week-ends et jours fériés).



« La cafétéria »



« La salle de sport »



a) A l'entrée de l'établissement :

Le sevrage est a priori effectué ou en cours. Nous allons donc poursuivre le traitement lié à ce sevrage en le modulant.

- Soit en diminuant de manière progressive ces thérapeutiques, le but étant l'arrêt complet de ces médicaments de sevrage à plus ou moins court terme, afin de ne pas remplacer une dépendance par une autre.
- Soit en ré-augmentant transitoirement les traitements s'il existe un doute manifeste quant à la réalité du sevrage.

b) Dans un deuxième temps :

Si besoin, des traitements médicamenteux d'aide au maintien de l'abstinence peuvent être prescrit avec l'accord du patient et après lui en avoir expliqué les mécanismes d'action, les bénéfices et les risques.

Parallèlement tous les traitements personnels du patient peuvent être poursuivis.

2 – ACCOMPAGNEMENT PSYCHOTHERAPIQUE :

Cet accompagnement prend plusieurs formes effectives :

*** Psychothérapie de groupe :**

Communément indiqués dans le traitement des addictions, les groupes de parole sont dans notre Centre obligatoires. Il existe également des groupes plus spécifiques : femmes, parents famille, addictions, GRUD (Groupe de réflexion des utilisateurs de drogues), coaching tabac.

*** Psychothérapie individuelle :**

Effectuée par la psychologue et/ou le psychiatre, soit à la demande du patient, soit sur celle de l'équipe soignante.

*** Réunions d'informations :**

Elles ont pour thèmes les addictions, ses conséquences physiques et psychiques, les autres dépendances. La participation du patient est obligatoire. Eventuellement sa famille, ses proches et toutes les personnes concernées et/ou intéressées peuvent y assister.

*** Vidéothérapie :**

Nous utilisons soit des films spécifiques d'enseignement sur les addictions, soit des films commerciaux en rapport plus ou moins direct avec le problème de dépendance. Un des objectifs de ces séances obligatoires est de favoriser la réflexion et des échanges.



* Activités thérapeutiques complémentaires individualisées :

Ce sont, entre autres, le groupe « terre et peinture », la relaxation, l'atelier « approche sensorielle du goût », les soins socio-esthétiques, la sophrologie, l'atelier d'expression corporelle et verbale, la photo comme médiation thérapeutique, le mindfulness, la pâtisserie, le coaching sevrage tabac, le GRUD (Groupe de réflexion des utilisateurs de drogues), la relaxation psychothérapique, l'atelier d'écriture thérapeutique.



« Séance de relaxation »



« Séance de sophrologie »



PROGRAMME DES SOINS (SUITE)

3- SOCIO THERAPIE ET READAPTATION :

a) Ateliers thérapeutiques :

Ils vont dans le sens d'une démarche thérapeutique de resocialisation. Il s'agit donc d'une réadaptation à une vie socioprofessionnelle sans, bien entendu, la participation des produits.

Ce sont des lieux de soins et d'échanges. La participation y est obligatoire. Ils suivent des règles strictes, propre au monde du travail : horaires, respect des autres, respect du lieu, respect des consignes, but en commun. Il n'existe pas de notion de rendement mais ces ateliers sont indispensables à la vie du Centre.

En début de séjour, les patients sont répartis dans les différents ateliers en fonction des places disponibles et des contres indications médicales. L'atelier est attribué pour la durée du séjour.

- **Les ateliers thérapeutiques sont actuellement au nombre de sept :**

- atelier jardin,
- atelier maintenance,
- atelier cuisine,
- atelier cafétéria,
- atelier ménage,
- atelier lingerie - buanderie,
- atelier confection.

- **Les responsables d'ateliers sont tous des professionnels dans leur domaine :**

Ils sont également là pour écouter, dialoguer, aider, orienter et accompagner les patients dans leurs démarches quotidiennes. Ils font donc partie intégrante de l'équipe soignante.

b) Accompagnement social :

Une assistante de service social à temps plein conseille et accompagne les patients afin d'améliorer leurs conditions de vie tant sur le plan administratif, social que professionnel.

Un des buts du séjour étant de retrouver l'autonomie sans produits, son rôle est donc d'accompagner les patients dans leurs différentes démarches sans pour autant les réaliser à leur place.

c) Stage de préformation socioprofessionnelle :

Afin d'aller encore plus loin dans la réadaptation sociale des patients, le Centre de la « Gandillonnerie » a décidé de développer un autre aspect novateur.

En effet, durant le troisième mois de séjour, les patients intéressés et motivés ont la possibilité de suivre un stage de préformation socioprofessionnelle qui a lieu au Centre AFPA du Vigeant (*situé à quelques kilomètres de Payroux*). La durée de ce stage est variable et personnalisée, à raison de 5 demi-journées par semaine. **Les frais occasionnés par ce stage ainsi que les transports, sont totalement à la charge du Centre.**



Ce stage est un lieu et un moment privilégiés pour faire le point sur leur situation actuelle et sur leurs envies futures (remise à niveau, recherche d'emploi et/ou de formation ultérieure). Leur interlocuteur pour ce stage est l'assistante sociale.

Attention, le Centre AFPA peut fermer ses portes pour quelques jours, à certaines périodes de l'année (ponts avec jours fériés et congés du formateur).

Bien entendu, pendant cette période, les patients poursuivent leurs soins au sein de notre Etablissement.

d) Loisirs :

Ils font partie intégrante de toute vie sociale. Il est primordial et indispensable de réapprendre à nos patients à se détendre, à rire, à se dépenser.

De nombreuses activités sont proposées (*voir fiche 3*).

e) Intervention des mouvements d'entraide :

Différentes associations interviennent régulièrement sous forme de réunions collectives et de rencontres individuelles. Ces témoignages sont des compléments nécessaires et reconnus pour les soins et la préparation de la sortie.

f) Entourage et famille :

L'équipe soignante se tient à disposition des proches. Des entretiens individuels sont proposés (avec médecins, infirmier(e)s...) en présence du patient.

Un accueil téléphonique anonyme existe dont le but est l'écoute et le dialogue avec l'entourage.



« Récolte de piments provenant de l'atelier jardin »



« Le jardin »



POUR RESUMER

La prise en charge du patient addict ne pourra être véritablement cohérente et efficace que si elle est la plus complète possible. Le maintien de l'abstinence associé à une reprise d'une qualité de vie satisfaisante sera le témoin de cette efficacité.

Comme nous venons de le voir, nous nous proposons d'envisager le traitement de la personne addict dans sa globalité : dimension physique, dimension psychique mais également dimension sociale.

Les techniques de soins que nous reprenons font l'objet d'un consensus dans le domaine de l'addictologie : que ce soit la psychothérapie de groupe, les informations sur la maladie, les ateliers thérapeutiques...

C'est aussi dans cet esprit d'innovation que nous proposons le stage de préformation socioprofessionnelle, outil supplémentaire dans la recherche de réhabilitation et d'autonomisation.

A notre sens, le séjour dans le CSSRA « La Gandillonnerie » est une étape. Après la sortie, nous restons donc à la disposition des patients et sommes prêts à répondre à toute demande de leur part, à tout moment.

Pour conclure, nous nous situons « en complémentarité » et non « en concurrent » des structures de soins en addictologie déjà existantes. Il semble donc que nous puissions ensemble apporter « une meilleure qualité de vie » aux patients.



« La bibliothèque »

